

# ETATS

**Des banques incorporées transmises en conformité d'un ordre de l'assemblée législative du 3 mars 1857 ;—indiquant le nom et la résidence de chaque actionnaire de telle banque avec le nombre et la valeur nominale des actions ainsi séparément possédées par lui, elle ou eux, ou si elles sont possédées en fidéicomis, pour qui le sont-elles.**

- No. 1—Banque Coloniale du Canada.
- No. 2—Banque de l'Amérique britannique du nord.
- No. 3—Banque de Molson.
- No. 4—Banque de Montréal.
- No. 5—Banque de Gore.
- No. 6—Banque de Québec.
- No. 7—Banque Commerciale du district de Midland.
- No. 8—Banque du Haut-Canada.
- No. 9—Banque de la Cité
- No. 10—Banque de Toronto.
- No. 11—Banque du Peuple.
- No. 12—Banque du district de Niagara.
- No. 13—Banque de Zimmerman.

**Bibliothèque,  
Le Séminaire de Québec  
3, rue de l'Université,  
Québec 4, QUE.**